



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2017

N° 2017/05/15/14

Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 45
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :
 05/05/2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR
Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie-Annick GICQUEL
M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme JAOUANNET Evelyne	Mme Carine KUROWSKA		

<u>Absents</u>	Mme Marie AGEZ qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Georges GUYARD qui donne pouvoir à Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Séverine MAYEUX qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
Mme Marie-Françoise ROGER qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Olivier MARAIS absent
M. Jean-François PROVOST absent	

Objet : Effacement de réseaux – route communale n°106 - rue du Stade - Ossé

Rapporteur : Jean-Claude LEPRETRE

Par délibération du 24 octobre 2016, le Conseil municipal de la commune historique de Ossé s'était engagé à réaliser les travaux d'effacement des réseaux de la route communale n°106, dénommée rue du stade.

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) a réalisé une étude détaillée sur le secteur concerné (dossier consultable en Mairie).

La maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau basse tension, de l'éclairage public et du génie civil des réseaux de télécommunication sera assurée par le Syndicat.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

Réseaux	Dépenses en € TTC	Participations		
		EDF	SDE	COMMUNE
réseaux électriques	45 960,00	7 660,00	22 980,00	15 320,00
réseau éclairage public et génie civil télécom	39 480,00		9 100,00	30 380,00
	85 440,00	7 660,00	32 080,00	45 700,00
		85 440,00		

L'ensemble du dossier est consultable en mairie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 24/10/2016 de Ossé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **s'engage à réaliser ces travaux dès que le dossier aura été retenu par la Commission Départementale Environnement du SDE**
- **inscrit les crédits d'un montant global de 45 700,00 € au budget**
- **verse la participation au SDE, maître d'ouvrage des travaux**
- **autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le **18 MAI 2017**

et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





CHÂTEAUGIRON
 COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
 MUNICIPAL
 Séance du 15 mai 2017**

N° 2017/05/15/15

*Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 45
 Nombre de votants : 55*

*Date de convocation :
 05/05/2017*

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

Présents :	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR
Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie-Annick GICQUEL
M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme JAOUANNET Evelyne	Mme Carine KUROWSKA		

Absents	Mme Marie AGEZ qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Georges GUYARD qui donne pouvoir à Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Séverine MAYEUX qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
Mme Marie-Françoise ROGER qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Olivier MARAIS absent
M. Jean-François PROVOST absent	

Objet : Chantier international des Jeunes Bénévoles 2017

Rapporteur : Thierry SCHUFFENECKER

Par délibération du 27 mars 2008, le Conseil municipal a décidé de mettre en place un projet de chantier de jeunes avec l'association « Etudes et Chantiers Bretagne et Pays de la Loire », durant l'été 2008. Cette association organise des chantiers fondés sur les valeurs de partage, de solidarité et de respect des différences. Depuis, cette opération a été renouvelée tous les ans.

Pour l'année 2017, il est proposé de reconduire ce projet du vendredi 7 au vendredi 28 juillet 2017.

Les conditions sont identiques à celles des années précédentes. La convention de partenariat transmise à la Mairie par l'association se trouve en annexe 1.15.

La Ville de Châteaugiron mettra à disposition des jeunes l'hébergement et les matériaux et versera une participation de 5 500,00 € à l'association.

Les travaux porteront sur les réfections et rejointoiement des murets suivant :

- Promenade du Puits Saint-Julien, le long du parking.
- rue d'Yaigne, en fond de trottoir, au droit du parking et de l'espace vert.
- Mur à droite de l'office de tourisme, côté douves. Un remaillage est nécessaire dans la cour privée du 10 rue de la Madeleine.

Ces objectifs techniques pourront être redéfinis d'un commun accord en fonction de l'avancée des travaux et de l'expertise des différents partenaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 08/4/11 du 27 mars 2008 actant la mise en place du chantier international des jeunes bénévoles,
Vu le budget primitif « Commune » 2017,
Vu la convention de partenariat communiquée en annexe 1.15,

Après en avoir délibéré, à 54 voix pour, et une abstention (Monsieur Dominique KACZMAREK), le Conseil municipal :

- **approuve le renouvellement du chantier de jeunes bénévoles en 2017,**
- **valide la prise en charge l'hébergement des jeunes au gîte de Venèffles et l'achat des matériaux nécessaires au chantier ainsi que le montant de la participation financière,**
- **autorise le Maire à signer la convention avec l'association Études et Chantiers, annexée à la présente délibération,**
- **autorise Madame le Maire à solliciter les éventuelles subventions correspondantes à ce projet notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Françoise GATEL


Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....**18 MAI 2017**.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,






CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre : **La commune de Châteaugiron**

Adresse : **Mairie de Châteaugiron
Le Château
35410 CHATEAUGIRON**

Représenté(e) par : **Françoise GATEL**
Fonction : **Maire de CHATEAUGIRON**

d'une part,

et l'association **Etudes & Chantiers Bretagne et Pays de la Loire** d'autre part, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n° 29-311, déclarée à la Préfecture de Chateaulin le 13 juin 1978, représentée par son Président, Gilbert CLERAN.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La commune de Châteaugiron agissant en qualité de Maître d'Ouvrage, confie à l'association Etudes & Chantiers Bretagne et Pays de la Loire qui l'accepte, l'organisation d'un chantier réalisé par une équipe européenne de volontaires et des participants locaux.

Le chantier est un lieu de rencontres et d'échanges pour toutes et pour tous, jeunes ou adultes, de différents horizons géographiques ou locaux. C'est un moyen d'action, un outil et un support d'éducation au service du développement personnel et collectif.

Son objectif : permettre aux jeunes citoyens de se construire, de découvrir leurs qualités pour accéder à la parole et à la décision, de prendre part à la vie sociale et de participer à sa transformation.

Les volontaires apportent ainsi un soutien concret à une initiative d'intérêt général s'inscrivant dans des dynamiques locales d'animation, de développement ou d'amélioration des conditions de vie de la population.

Il est donc confié à l'association la restauration partielle de deux murs aux abords du Château de Châteaugiron :

- Réfection (rejointoiement et reprise de maçonnerie) du mur de la promenade St Julien dans la continuité du travail effectué en 2016, ainsi que le muret d'entrée du parking
- Début de réfection du mur qui relie l'office de tourisme aux douves du château, du côté de la cour privée du 10 rue de la madeleine, selon les disponibilités du propriétaire.

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le... **18 MAI 2017**
et de l'affichage ou la publication



Ces objectifs techniques pourront être redéfinis d'un commun accord en fonction de l'avancée des travaux et de l'expertise des différents partenaires.

Dans le double objectif d'intensifier les relations avec la population locale et de faciliter l'autonomie des jeunes dans le développement de leurs idées, une partie des volontaires devra mettre en place différentes actions à destination de la population locale. Ces actions pourront concerner de l'information sur les différents programmes de mobilité, et en particulier le Service Volontaire Européen, le petit patrimoine bâti ou l'interculturalité. Cela devrait aussi faciliter la visibilité des actions de rénovation de la commune de Chateaugiron et la participation de bénévoles locaux.

ARTICLE 2 - MODALITÉS D'EXÉCUTION

Dates : L'action se déroulera du vendredi 07 Juillet 2017 au 28 juillet 2017

Les participants :

Le groupe sera composé de 15 personnes : 1 animateur technique salarié pour ce qui concerne les travaux, 2 volontaires français accompagneront le groupe sur les temps de vie collective et 14 volontaires européens. Tous les participants sont majeurs. Le nombre d'heures de travail par semaine et par volontaire sera au maximum de 30 heures. Les horaires d'activité chantier seront établis d'un commun accord entre les responsables chargés de l'encadrement du séjour et les volontaires.

L'association Etudes & Chantiers est garante de l'organisation pédagogique, de la gestion et de l'animation du séjour et des travaux, et responsable de la sécurité et du bien-être des participants.

La participation de bénévoles locaux est vivement encouragée, de manière à ne pas dépasser 12 participants sur le chantier.

Le nombre des participants dépendra aussi de l'avis de l'animateur technique, selon la place disponible sur le chantier.

Le matériel : Le matériel de vie collective, d'intendance, et de chantier (sauf cas particulier décidé conjointement par les partenaires) sera fourni par l'association Etudes & Chantiers.

Les matériaux : Les matériaux seront pris en charge par la commune de Châteaugiron.

L'hébergement : L'hébergement aura lieu dans le gîte d'étape de Veneffles

ARTICLE 3 - RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES

L'association Etudes & Chantiers Bretagne et Pays de la Loire s'engage à :	ENSEMBLE, l'association Etudes et Chantiers et la commune de Châteaugiron s'engagent à :	La commune de Châteaugiron s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"> * Informer la commune de Châteaugiron de toute modification relative au séjour. * Gérer les relations avec l'administration, notamment dans le cadre des dispositifs service civique et service volontaire européens, et avec les familles pour tout ce qui concerne les participants. * Assurer l'encadrement pédagogique et technique et suivre le déroulement du séjour. * Souscrire l'assurance des jeunes, des responsables du groupe et des tierces personnes, dont elle accepte le concours volontaire/bénévole sur le chantier. * Elaborer et réajuster le budget de l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> * Effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en place du projet : autorisations... * Fournir les documents nécessaires à toutes justifications de l'opération. * Définir des objectifs communs au projet de collaboration et à en élaborer des perspectives à moyen et long terme. * Procéder aux états des lieux des locaux mis à disposition. * Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la garantie de sécurité des participants. * Préparer la population à la venue du chantier (informer, sensibiliser, solliciter). * Favoriser la participation des habitants et notamment des jeunes au chantier. * Etre à l'écoute des besoins et des attentes des participants. * Participer à un temps de bilan à l'automne suivant. * Informer les volontaires de l'évolution ultérieure du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer les locaux dans le cas d'une mise à disposition. * Accueillir les volontaires et leur présenter le projet et les objectifs des travaux à mener. * Rendre visite régulièrement aux participants. * Favoriser les rencontres des volontaires avec la population locale. * Favoriser l'accès des volontaires aux manifestations culturelles et aux activités de loisirs locales. * Visiter et évaluer en présence des volontaires et des responsables le résultat de l'action. * Favoriser les actions à destination de la population locale * Mettre à disposition des volontaires une salle avec accès internet pour préparer leurs actions

* ASSURANCES

L'association Etudes et Chantiers assure les volontaires et leurs responsables, en responsabilité civile et individuelle-accident, conformément au contrat n° 3263946 K souscrit auprès de la MAIF, TSA 55113, 79060 NIORT CEDEX 9.

Il appartient à Etudes et Chantiers de prendre toute disposition pour vérifier les garanties offertes par l'assurance des groupes ou des tierces personnes dont elle accepte le concours sur le chantier, toute défaillance étant portée à la charge d'Etudes et Chantiers.

Le bénéfice des garanties du contrat collectif d'assurance d'Etudes et Chantiers pourra être étendu aux participants locaux désireux de travailler sur le chantier, moyennant une adhésion à l'association, quelle que soit la durée de présence sur le chantier.

ARTICLE 4 - COÛT

Le montant global de l'opération est de : **27738.29 euros.**

L'apport financier demandé à la commune de Châteaugiron est de : 5 500 euros.

Le séjour aura effectivement lieu sous réserve de l'obtention de la totalité des sommes sollicitées auprès des différents partenaires concernés.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT ET DOMICILIATION

Le paiement sera effectué pour la totalité sur présentation de facture en double exemplaire à la clôture des travaux.

Les sommes dues seront versées sur le compte de l'association Etudes et Chantiers au CREDIT COOPERATIF de RENNES - code banque : 42559 - Code guichet : 00055 - N° de compte : 41020001524 - clé 55 à l'intitulé d'Etudes et Chantiers Bretagne et Pays de Loire.

Faire précéder les signatures de la mention
"LU ET APPROUVÉ"

Fait à RENNES, le

Pour Etudes et Chantiers

Le Président

Gilbert Cléran

**Pour la commune de
Châteaugiron**

Le Maire

Françoise GATEL



CHÂTEAUGIRON
 COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
 MUNICIPAL
 Séance du 15 mai 2017**

N° 2017/05/15/16

*Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 45
 Nombre de votants : 55*

*Date de convocation :
 05/05/2017*

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROGU	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR
Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie-Annick GICQUEL
M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme JAOUANNET Evelyne	Mme Carine KUROWSKA		

<u>Absents</u>	Mme Marie AGEZ qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE	M. Georges GUYARD qui donne pouvoir à Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Séverine MAYEUX qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS
Mme Marie-Françoise ROGER qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Olivier MARAIS absent
M. Jean-François PROVOST absent	

Objet : Dénomination d'une voie – Lotissement Le Clos violette

Rapporteur : Vincent CROCQ

Au niveau du 2 bis rue des Violettes (près de la placette des cars), une voie dessert actuellement 4 maisons d'habitation. L'aménagement prochain d'un lotissement de 4 maisons d'habitation supplémentaires desservi par la même voie conduit à dénommer cette voie et attribuer des numéros de maisons pour les 8 propriétés.

Les propriétaires des 4 maisons existantes ont été informés de ce projet de dénomination.

Compte tenu des noms de rues du quartier, il est proposé de dénommer la voie « Allée des Bruyères ».

Envoyé en préfecture le 17/05/2017
Reçu en préfecture le 17/05/2017
Affiché le
ID : 035-200064483-20170515-2017_05_15_16-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide à la dénomination de cette voie.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....**18 MAI 2017**.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,

